

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

---

TOME SEPTIÈME

---

1888

---

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1888

peut trouver là une des causes de divergence existant entre les auteurs.

M. Lacassagne répond négativement à la question de M. Hous-say dont il approuve les appréciations. Il croit utile et indispensable qu'il soit fait, au point de vue en question, un travail de comparaison entre les diverses races. C'est ainsi que chez les nègres, les membres supérieurs ne ressemblent pas à ceux des blancs; l'avant-bras offre, chez les premiers, un allongement particulier. Quant aux dépeçages, ils ne se rencontrent pas seulement en Europe, mais encore dans d'autres contrées, la Cochinchine, diverses autres régions de l'océan Indien, etc. Le Code annamite s'occupe de divers cas de dépeçage. Ils sont plus fréquents à l'île Maurice que chez nous. Pour les races françaises, il n'y a peut-être pas là un grand intérêt médico-légal; mais il en est tout autrement si l'on vient à comparer les races blanches aux races nègres.

M. Houssay ajoute que, sans sortir de la race blanche, on trouverait des différences entre les rapports de la longueur des membres et de la taille du corps. Le tableau où figureraient, par exemple, des individus pris dans la région lyonnaise, serait différent de celui que l'on formerait avec des habitants de la Bretagne.

### LES SEPULTURES DE SOLUTRÉ

PAR M. G. DE MORTILLET

La riche et remarquable station de Solutré près de Mâcon (Saône-et-Loire), si bien étudiée par de Ferry, Arcelin, Chantre, Ducrost et tant d'autres paléothnologues distingués, m'a servi de type pour caractériser la troisième époque de la pierre paléolithique : l'époque solutréenne. Ce n'est que justice, car il existe là un vaste et puissant gisement d'ossements et d'objets, sans mélange d'autres époques, gisement qui a fourni de nombreuses et magnifiques séries à un grand nombre de collections particulières et à plusieurs musées, entre autres à ceux de Lyon, Mâcon et Saint-Germain.

N° d'ordre — Dates	Nom de l'affaire Nombre des assassins Mobile du crime	La victime Age Sexe Profession	Procédés d'assassinat	Dépeçage. — Sa date Nombre des fragments	Lieux où ont été trouvés des débris humains.	Signes spéciaux qui ont permis d'établir l'identité		Résultats Judiciaires	Observations
						de la victime	des coupables		
1 — 1721 à Paris	D'Antragues, lieutenant de Car-touche. Querelle. — Nécessité de faire disparaître le cadavre.	La fille La Blanche, recé-leuse, maitres-se de d'Antra-gues.		Le corps découpé en mor-ceaux est placé dans une hotte.	Le tout jeté à la Seine.			Raconté par Cartouche, dans ses aveux à l'Hô-tel-de-Ville.	
2 — 1726 à Londres	Catherine Hayes, son amant Billings et le nommé Woods tuent Ha-yes, le mari de Catherine.	John Hayes	Coup de hache sur la tête, gorge coupée; était en état d'ivresse.	Dépecé le lendemain; tête, tronc, deux jambes, deux bras.	Jetés dans un étang.		Catherine était la maitresse de Bil-lings.	Woods mourut de fièvre, en pris-on. — Billings fut pendu, Catherine condamnée au bâ-ton, pour <i>crime de petite trahison</i> .	
3 — 1814 à Paris	Dautun (Augus-te, assassiné par son frère Charles.	40 ans.	Coups de poi-gnard à la gorge et à la poitrine.	La tête; deux cuisses, deux jambes; le torse.	La tête dans la Seine. Les autres débris dans les fossés de la place Louis XV.	Boiteux. — Mem-bre inférieur droit court.			Dupuytren et Breschet.
4 — 1817 à Schlestadt	Paysanne tue son fils.	15 mois.	Trois coups de couteau à la gorge.	Désarticule le membre inférieur droit, le fait cuire avec des choux pour en manger et faire manger à son mari.					In mémoire de Marc. (Ann. d'Hyg. publ. en 1832.)
5 — 1832 à Paris	Redgey. — Le vol.	Ramus, 35 ans, ancien militaire et garçon de caisse.	Empoisonne-ment par mélan-gé d'une partie d'eau-de-vie et d'acide prussiq. Blessure au cou suivie d'hémor-rhagie.	Très peu de temps après la mort. 4 parties: tête, tronc et membres inférieurs.	Dans un égout; dans la Seine.	Signes dentaires des fumeurs de pipe. — Signes de la mort par hémorrhagie. — Ancien ulcère à la malléole in-terne et signe vari-queux à l'avant-bras droit.	Sections indiquant un homme vigou-reux, mais peu habi-tué aux dissections. Taches de sang sur les carreaux de la chambre.	Aveux du cou-pable. Condamné à mort.	Briquet, Bois de Loury et Piérlagnol. (Ann. d'Hyg. 1833).
6 — 1835 à Paris	Affaire Lhuissier.	Désirée Lejeune, 35 ans.	Fracture com-minutive du pari-étal gauche par instrument con-dondant.	Peu de temps après la mort. Trois débris, la tête, le tronc, les membres infé-rieurs.	Dans la Seine.		Dans la chambre on trouva un marteau de maréchal ferrant, une petite scie; beau-coup de sang.		Bois de Loury, Devergie, Olli-vier.
7 — 1835 à St-Marie Côte-d'Or	Affaire Delacol-longe, desservant de la commune.	Fanny Besson, 30 ans, maitresse de l'assassin.	Strangulation.	Le lendemain. — La tête, les membres supérieurs en-tiers, les cuisses, les jambes, le tronc.	Les débris jetés dans une mare. Les vis-cères enfouis dans les fosses d'aisance.		Aveux.	Travaux forcés à perpétuité.	Dr Molin. — Causes célèbres, tome II.
8 — 1842 à Orléans	Affaire Montély, courtier d'assu-rances.	Boisselier, concierge de la Banque.	Section de la gorge avec un cou-teau. — L'assassin dit que Boisselier s'était suicidé.	Tête presque désarticulée. — Jambes sectionnées pour faciliter l'entrée du corps dans une malle.	Dans une caisse.	Tatouage identique sur le bras de Montély, et que l'un et l'autre avaient fait faire au régiment.	Même tatouage. — Blessures faites en tuant et dépeçant la victime.	Condamné à mort et exécuté.	Causes célèbres, t. III
9 — à Londres	Affaire Greenaire	Sa maitresse.		La tête. — Les membres furent portés dans diffé-rents quartiers de Londres					Causes célèbres d'Angleterre, par Lewis.
10 — 1867 à Paris	Avinain, boucher, 68 ans, vol.	Le 16 mars, Vincent, grain-netier. Le 26 juin, Duguët, culti-vateur.	Coups sur la tête par instrument contondant, portés pendant le som-meil. Ou strangula-tion.	La tête, le tronc, les bras, les jambes.	Dans la Seine.	Dépeçage très habi-lement fait.	Avait fait des auto-top-sies à la prison de Meun.	Condamné à mort et exécuté	

11 — 1871 à Londres	Henry Wainwright, et son frère Thomas comme complice.	Herliette Lane, sa maîtresse, 34 ans.	Trois balles tirées dans la tête et section du cou.	Dépeçage du cadavre un an après la mort. Dix morceaux : deux mains, deux bras, deux jambes, deux cuisses, tronc, tête.	Enterrée sous le parquet d'une chambre.	Etat de la dentition, taille, coloration des cheveux. — Caractères de l'utérus. — Cicatrice de brûlure.	Tous deux condamnés.	Brit. méd. Journ. 1875.	
12 — 1876 à Paris	Billoir, 58 ans, ancien soldat, médaillé.	Le Manach, sa maîtresse, 30 ans.	Coups violents dans le ventre.	Ouverte vivante, a dit Bergeron. — Deux paquets : la tête rasée et la partie supérieure du corps sectionnée au niveau de la région lombaire ; dans l'autre paquet, le reste du tronc et les jambes repliées et maintenues sur l'abdomen.	Dans la Seine. — Les cheveux et entrailles dans la fosse d'aisance.	Hémorragie considérable. Eventration faite d'un coup, avec instrument tranchant, de haut en bas ou de bas en haut.	Condamné à mort et exécuté.	Georges Bergeron.	
13 — 1877 dans l'Europe	Louchard, 27 ans, berger.	Sa mère.		Dépeçage avec une serpe aiguisée exprès. — Tête cuite dans un four, pour la rendre méconnaissable. — Nombreux débris.	Jetés dans une marnière.	On l'appelait dans le village : le « méchant ». Crime commis deux jours après les débats de l'affaire Billoir.	Condamné à mort et exécuté à Evreux.		
14 — 1877 à Anvers	Mestag, fripier.	Sa femme, 55 ans.		153 morceaux. Tous à peu près de la dimension de la main. — Un sein complet, un paquet de cheveux, un lobe d'oreille déchiré.	Dans la fosse d'aisance.	Couleur des cheveux. Lobule de l'oreille déchiré. Uterus d'une femme ayant eu des enfants.	Emploi de la hachette et du maillet.	Condamné à mort.	
15 — 1877 à Marseille	Vitalis, 21 ans, — Maria Boyer, 18 ans.	Veuve Boyer.	Coups de couteau ; strangulation ; coups de pied.	Dépeçage avec un couteau. Cinq fragments. Mutilation de la tête avec un couperet. Peu après la mort.	Près de la mer.	Corps reconnu à la Morgue.		Vitalis condamné à mort. Maria Boyer aux travaux forcés à perpétuité.	Dr Rampal.
16 — 1878 à Paris	Barré et Lebiez, agent d'assurances et étudiant en médecine. Vol.	Femme Gillet.	Coups de marteau à la tête puis coups de poignard dans la poitrine.	Débris dans un hôtel meublé : Deux membres supérieurs désarticulés au défaut de l'épaule et deux cuisses désarticulées à la hanche et au genou. Débris dans une malle au Mans : les deux jambes, la tête, et, dans une petite caisse, le tronc.	Une partie est abandonnée dans un hôtel meublé à Paris, l'autre partie dans une malle laissée à la gare du Mans.	Sous le bras gauche, cautère en suppuration et encore recouvert de son pansement.	La manière dont les sections étaient faites, le procédé employé pour la désarticulation indiquait une main exercée.	Condamnés à mort et exécutés.	Bergeron, Delens, Brouardel.
17 — 1879 à Neuville-sur-Saône	Poujard, 35 ans.	Lacrotte, cultivateur, 39 ans.		Peu après la mort. Un bras retiré de la rivière. — Dans un sac, un cadavre d'homme privé de tête et de bras.	Dans la Saône et dans une mare.	Finesse des extrémités.	Travaux forcés à perpétuité.	Drs Rondet et Daniel Mollière.	
18 — 1879 à Paris	Prévoist, ancien garçon boucher, gardien de la paix. Vol.	En 1876, Adèle Blondin, sa maîtresse. — En 1876, Lenoble, commissionnaire en bijouterie.	Strangulation pendant le sommeil, d'après Prévoist, mais probablement coups sur la tête avec une masse en fer dite boucle de tender, fractures du crâne.	Dépeçage à l'aide d'un couteau et d'une scie. Nombreux morceaux, la tête. — Dépeçage presque immédiat avec couteaux et couperets. 80 morceaux, enlèvement de la peau pour les rendre méconnaissables.	Dans les égouts ; la tête a été enfouie dans un talus des fortifications. — Peau et intestins dans un fossé. — Les autres débris dans les égouts. Tête laissée à domicile.		Condamné à mort et exécuté.	Dr Descout.	
19 — 1880 à Paris	Menesclou, 20 ans, viol.	Louise Deu, 4 ans.	Strangulation.	Dépeçage à l'aide d'un couteau canif, d'un couteau de table et d'un marteau. 43 fragments.	Dans un fourneau, dans les fosses d'aisances, dans les poches de Menesclou.	Tête reconnaissable.	Locataire de la maison.	Condamné à mort et exécuté.	Dr Brouardel.
20 — 1881 à Lyon	Ile Barbe.	Femme inconnue. 35 à 45 ans.		Trois fragments.	Dans la Saône.	Les experts firent voir que la femme n'était pas atteinte de claudication.		Dr Lacassagne et Coutagne.	

21 — 1881 Novol-Dereven (Russie).	Roumine, paysan.	Femme Roumine, tuée par son mari.	Coups de bâton.	Aussitôt après la mort.	Morceaux épars dans une chambre.				
22 — 1883 à St-Brieuc	Femme Henry.	Henry, son mari, 35 ans, meunier.	Coups de bâton sur la tête. Pendant ivresse.	Dépeçage avec une ha- chetle. — Six morceaux. Le lendemain du crime.	Dans les eaux du Couët.	Sac cousu soigneusement.	Force herculéenne de la femme Henry.	20 ans de tra- vaux forcés.	Dr Lemoine.
23 — 1884 à Montreuil	Pel.	Elise Böhmer, filie Meyer, — maîtresse de Pel.	Empoisonnement.	Dépeçage à la scie. Incinération des fragments.	Débris dans le poêle de Pel.			Condamné à mort.	Dr Brouardel.
24 — 1884 à Paris	Mielle, dit la Belle-Nana.	Lebon, ami de Mielle.		Corps scié. — Cinq frag- ments placés dans une malle. Barbe coupée aux ci- seaux.	Dans la Seine.	Reconnu à la Morgue.		Condamné à mort.	
25 — 1885 à Rome	Monterotondo. — Famille Tozzi. — Haine héréditaire contre Poggi, amoureux de la fille Tozzi.	Poggi.	Coups de couteau.	Dépeçage au couteau par la famille Tozzi réunie. Sang vendu au public mêlé à du sang de mouton.	Dans une cave.			Antonio Tozzi et son père con- damnés à mort. La mère à 20 ans, la fille aînée à 10 ans de travaux forcés.	
26 — 1885 à Slissen	Crime de Slissen (Oran). Plusieurs assassins ?		Coup de feu.	Dépeçage au couteau.	Fragments laissés près du théâtre du crime.				
27 — 1886 à Bruxelles	Masquelier et Joséphine Rodelet, sage-femme.	Femme morte des suites d'un avortement		Couteau et couperet Cinq fragments.	Dans un coffre à la cave.		Aveux de Masquelier.		
28 — 1886 à Barnas	Fratricide de Barnas. — Jean Faure, Rosine Planchier, et son frère.	Claude Faure.	Barre de fer.	Scie et couteau. Cuisson des débris dans un chau- dron. Chairs données en pâturage aux porcs.	Débris enfouis dans un champ voisin. Osse- ments jetés dans une gorge profonde.			Jean Faure et sa femme, travaux forcés à perpétuité. Planchier se pen- dit dans sa cellule avec sa chemise.	
29 — 1886 à Paris	Montrouge. — Inconnu.	Femme de 22 ans.		Dépeçage au couteau. Sept fragments trouvés.	Paquets trou- vés dans les rues et les uri- noirs.				
31 — 1888 à Joigny	Affaire de Joigny. — Vol. Assassins non jugés.	Vétard, bijoutier.		Scie. Sept morceaux, (bras, deux jambes, tronc en deux parties).	Dans l'Yonne.	Plusieurs complices.			Dr Leviche.

# INFANTICIDES

<b>31</b> — 1816 à Bagnolles	Mère de l'enfant.	Enfant du sexe féminin.		Dépeçage au couteau. Peu après la mort. Cinq tronçons.	Au fond d'un puits.					Dr <sup>s</sup> Bayard et Chaillet.
<b>32</b> — 1819	J..... accouchée seule. Parents aliénés.		Coups de couteau.	Décollation.	Cachés sous la paille.					
<b>33</b> — 1852 à Servan	Séverine L.....	Enfant mâle.	Suffocation.	Dépeçage au couteau. 40 morceaux environ.	Dans les fosses d'aisances.	Disparition de l'enfant.	Accouchement récent.	20 ans de travaux forcés.		Dr <sup>s</sup> Toulmouche et Guyot.
<b>34</b> — 1855 à Mésanger	Jeanne Lévêque.	Enfant mâle.	Suffocation.	Enfant bouilli dans la les- sive. — Déchirements avec les mains. — Section de la colonne vertébrale avec un instrument tranchant. Multitude de lambeaux.	Introduits avec une pelle dans la bonde d'un baril de vinaigre.					Dr Thoinnet.
<b>35</b> — 1858	Flle P.....		Suffocation.	Sept fragments; organes sexuels et un pied manquent.	Fosses d'aisances.					Tardieu.
<b>36</b> — 1858 à Paris.		Enfant mâle.	Strangulation avec un lien.	Vingt fragments. Couperet ?	Fosses d'aisances.					Tardieu.
<b>37</b> — 1862 à Paris.		Enfant mâle.	Strangulation.	Deux fragments. Couteau.	Fosses d'aisances.					Tardieu.
<b>38</b> — 1882 à Paris	Louise Bazin.		Fractures du crâne.	Sept fragments retrouvés. Fort couteau.	Jetés à la voirie.					Dr Brouardel.
<b>39</b> — 1884 à Tarare	Collongeon, cuisinière.	Enfant mâle.	Suffocation ?	Trois morceaux. — Tête coupée peu après la mort. Bras enlevé comme une aile de poulet.	Trouvés dans la chambre à coucher.	Procédé de cuisinière.		5 ans de prison.		Dr Lacassagné.
<b>40</b> — 1887 à Belgello (Italie).	B..... cuisinière.		Accouchement sur la lunette des latrines: mort rapide.	Neuf morceaux trouvés. Couteau de cuisine.	Fosses d'aisances.	Procédé de cuisinière.				Dr A. Montalti.

Quand je dis *sans mélange*, ce n'est pas tout à fait exact, comme nous allons le voir. Mais le mélange constaté, qui a induit en erreur les premiers observateurs, est maintenant facile à reconnaître par suite des recherches subséquentes, et on peut le dégager d'une manière très nette et très sûre.

Les ossements paléolithiques sont tellement abondants que de tout temps il s'en est montré à la surface du sol : aussi a-t-on appelé la localité le Gros du Charnier. En effet, le dépôt archéologique est surtout accumulé dans un petit vallon ou creux qui devait entourer et abriter la station. C'est là, par conséquent, que les os sont accumulés en plus grand nombre.

La vue de ces os a déterminé la population du pays à enterrer ses morts dans ce lieu, à une époque indéterminée. On rencontre donc au Gros du Charnier des tombes en assez grand nombre. Ces tombes peuvent se diviser en deux groupes.

Le premier, qui entoure le second dont il sera question ci-après, se compose de sépultures régulières, généralement à une profondeur normale, sauf sur quelques points où des dénudations ont enlevé une partie de la terre qui les recouvrait. J'ai observé moi-même une tombe de ce genre qui était dans le chemin d'accès du Gros du Charnier. Elle se trouvait à fleur de terre. Ces sépultures régulières s'étendent dans les champs et vignes à droite et surtout à gauche du chemin et vont jusqu'au sommet du Gros, tout à fait au pied du rocher où elles ont été en partie dénudées. Les squelettes, bien conservés, sont en général étendus sur le dos, les bras allongés le long du corps. De petites dalles en calcaire de la montagne limitent parfois le haut et le bas de la fosse, parfois même l'entourent tout à fait, formant comme une espèce de caisse.

Le second groupe, circonscrit en partie par le précédent, occupe exclusivement l'intérieur du Gros du Charnier proprement dit. Il se compose de sépultures assez profondément enfouies dans l'assise archéologique la plus épaisse, mais à des niveaux fort divers. Cette assise contient des cendres et des os d'animaux brûlés caractérisant des foyers plus ou moins bien déterminés. Les sépultures se trouvent disséminées au milieu de ces foyers, ce qui les a fait désigner par de Ferry sous le nom de *foyers-sépultures*. Les squelettes

humains sont dans les positions les plus diverses et les plus irrégulières, enchevêtrés avec de petites dalles calcaires, semblables à celles du premier groupe, qui sont tantôt dessous, tantôt à côté, tantôt dessus, sans aucun ordre.

Les squelettes humains des deux groupes gisent au milieu de silex taillés et de débris d'ossements d'animaux quaternaires. Aucun autre objet n'a été trouvé auprès d'eux, si ce n'est, d'après Chabas, un vase en poterie dans une tombe du premier groupe et un anneau métallique près d'un squelette du second groupe. D'après de Ferry et Arcelin eux-mêmes, « quelques fragments de poterie <sup>1</sup> ».

Quel est l'âge de ces sépultures ?

Question qui a grandement préoccupé les paethnologues et les anthropologues. De nombreuses et longues discussions ont eu lieu à ce sujet, sur lequel on a aussi beaucoup écrit. Pourtant l'accord complet n'est pas encore établi. C'est ce qui m'a décidé à revenir sur cette importante question, importante surtout au moment où une certaine école cherche à saper un principe généralement admis, savoir que l'homme fossile, l'homme quaternaire n'enterrait pas ses morts. Nulle part on a constaté d'une manière certaine une sépulture intentionnelle paléolithique. Si à Solutré il y a des sépultures contemporaines du dépôt préhistorique, cela suffit pour détruire le principe énoncé ci-dessus.

Pour établir l'ancienneté des sépultures de Solutré on arguë surtout du mobilier funéraire. Toutes les sépultures, dit-on, sont accompagnées d'os de renne et de silex taillés. C'est très vrai et il ne peut pas en être autrement. En effet, les ensevelissements ont eu lieu au milieu des dépôts préhistoriques, ils doivent donc contenir tous les débris renfermés dans ces dépôts. On enterrerait de nos jours au Gros du Charnier que les tombes actuelles contiendraient tout autant de débris de renne et de silex taillés que les tombes anciennes.

La présence de ces os de renne et de ces silex ne prouvent donc absolument rien.

<sup>1</sup> H. DE FERRY et ARCELIN, *L'Âge du renne en Mâconnais*, p. 25, 1868.

Ils ont si peu de valeur que nous les retrouvons dans toutes les sépultures, bien qu'une partie, de l'avis de tous, est très postérieure aux temps paléolithiques.

En effet les sépultures régulières du premier groupe se rencontrent généralement à une profondeur qui montre qu'au moment de l'inhumation le sol avait son niveau actuel. Le dépôt paléolithique était donc déjà complet et ne s'accroissait plus. Les sépultures sont ainsi postérieures à la formation de ce dépôt.

Elles sont entourées plus ou moins complètement et régulièrement de dalles calcaires indiquant la fosse et même formant auge ou cercueil. C'est là un caractère qui doit nous faire de beaucoup rajeunir les tombes.

Enfin celles qui contiennent de la poterie ne peuvent remonter qu'au néolithique. La nature de cette poterie nous force même à les rapprocher encore bien plus de nous.

La disposition des dalles calcaires, la pauvreté du mobilier funéraire, je dirai presque son absence complète, me portent à croire que les tombes régulières de Solutré ne remontent pas au delà de l'époque carolingienne, si toutefois elles atteignent cette époque. Cela a été m'a première impression quand je me suis occupé de ces tombes. De Ferry et Arcelin m'ayant conduit à Solutré pour visiter des sépultures du second groupe, sous l'action de leur enthousiasme et la vue de leurs fouilles, je me suis laissé ensuite entraîner à leur opinion. Mais depuis, ayant fait de nouvelles recherches à froid, sans parti pris, sans idées préconçues, simplement pour arriver à la connaissance de la vérité, j'ai acquis la conviction que non seulement le groupe des sépultures régulières est tout à fait de notre époque actuelle, mais que le groupe de l'intérieur du Cros du Charnier a la même date. Toute la différence entre les tombes des deux groupes est purement et simplement le résultat d'un phénomène géologique que j'ai très nettement reconnu sur place. La différence provient uniquement de ce que les tombes du groupe extérieur sont intactes tandis que celles du groupe central sont déplacées et profondément altérées par suite d'un glissement de terrain.

Les sépultures des deux groupes se composent des mêmes élé-

ments : squelette humain bien conservé, sans mobilier funéraire spécial, et petites dalles calcaires. Elles sont dans le même milieu. Rien ne les distingue, si ce n'est la disposition de leurs éléments. Dans le premier groupe le squelette est étendu, les bras généralement allongés le long du corps ; dans le second, le squelette se trouve dans les positions les plus imprévues et les plus extravagantes ; les os sont souvent refoulés les uns sur les autres, il n'y a rien de régulier, toutes les sépultures varient de la manière la plus fantaisiste. Les dalles calcaires dans le premier groupe limitent le haut et le bas de la fosse ou bien l'entourent, dans le second les dalles sont enchevêtrés avec les os et se trouvent, comme je l'ai dit précédemment, tantôt dessous, tantôt à côté, tantôt dessus, sans aucun ordre. Le premier groupe présente la régularité et l'uniformité de tombes intactes ; le second représente le désordre et le chaos produit par des mouvements postérieurs du sol qui a occasionné des tassements, des soulèvements, des plissements divers. De là aussi les tombes du premier groupe se trouvent à une profondeur à peu près uniforme, tandis que dans le second les niveaux sont fort divers.

Ce qui montre bien que c'est là la seule et vraie explication, c'est qu'entre les deux groupes il y a une zone qui naturellement a un peu participé au glissement sans avoir été affectée par lui aussi fortement que dans le centre du Cros du Charnier. Eh bien, cette zone contenait des sépultures intermédiaires entre les sépultures régulières extérieures et les sépultures bouleversées intérieures. Nous sommes donc en présence d'un seul et même cimetière dont une portion est restée intacte et dont l'autre a été plus ou moins altérée par des mouvements de terrain.

Il suffit d'étudier géologiquement le sol du Cros du Charnier, composé d'éboulis de la montagne, reposant sur les marnes imperméables du lias pour reconnaître qu'il a éprouvé des glissements. C'est ce que j'ai établi dans *le Préhistorique*, en 1883<sup>1</sup>.

Adrien Arcelin avait déjà reconnu et signalé ces glissements en 1873, dix ans auparavant. Dans la publication in-4, *les Fouilles*

<sup>1</sup> G. DE MORTILLET, *Le Préhistorique*, p. 390.

de Solutré, renseignements généraux publiés par l'Académie de Mâcon, distribués aux membres de l'Association française, lors de leur visite de la localité, on lit<sup>1</sup> à propos du Cros du Charnier :

« Ce terrain d'éboulement a été souvent agité et déplacé par les glissements qui se produisent fréquemment sur les marnes après les grandes pluies. »

Au commencement de ce siècle on a eu un exemple très frappant de ces glissements. Malte-Brun, dans sa *Géographie universelle*, sous la rubrique « Couche de terre ou de roche glissant sur un autre terrain sans se briser, sans se morceler », nous apprend que :

« On a vu, vers l'année 1806, le commencement d'un événement de cette nature à Solutré, près de Mâcon. Après de grandes pluies, les couches de terre qui se trouvaient sur la montagne de Solutré glissèrent sur les bancs de pierre calcaire qui forment le corps de la montagne: elles avaient déjà cheminé plusieurs centaines de toises, déjà le village allait être enseveli, lorsque les pluies cessèrent, et ce terrain mouvant s'arrêta<sup>2</sup>. »

Daubrée, au moyen d'ingénieuses expériences, a étudié avec précision les actions produites sur le sol par de violentes pressions latérales, et il est arrivé à des résultats tout à fait analogues à ceux observés au Cros du Charnier.

Il ne saurait donc plus y avoir de doute. Les sépultures qui se rencontrent au milieu des dépôts et foyers de l'intérieur du Cros du Charnier sont des sépultures postérieures, analogues à celles du pourtour, seulement très grandement altérées par des glissements du sol.

Solutré n'a, pas plus que les autres stations paléolithiques, de sépultures contenant des hommes de cette époque. Et nous sommes plus que jamais en mesure de dire que l'homme quaternaire ou homme fossile n'enterrait pas ses morts.

<sup>1</sup> A. ARCELIN, *Les Fouilles de Solutré*, p. 3.

<sup>2</sup> MALTE-BRUN, *Géographie universelle*, édition Th. Lavallée, vol. I, p. 222, 1858. N'a été signalé par Paul Masson.

## DISCUSSION

M. Lortet s'élève contre le danger de la généralisation dans les sciences en général et dans les sciences anthropologiques en particulier. De ce que des peuplades « paléolithiques » n'enterrent pas leurs morts, M. Mortillet en tire la conclusion qu'à l'époque paléolithique, personne ne le faisait. C'est là une conclusion trop absolue et qui peut être aussi erronée que si nous disions qu'à l'époque présente tout le monde enterre ses morts, parce que les peuples civilisés le font, tandis qu'il existe de nombreuses peuplades qui abandonnent les cadavres humains sans se préoccuper de leur donner une sépulture.

## PRÉSENTATION

M. le Président met sous les yeux des membres de la Société, le petit appareil métallique que l'on adapte dans les Flandres aux pattes des coqs de combat pour les rendre plus dangereux.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

L'UN DES SECRÉTAIRES : F. LESBRE.